



BUREAU EXECUTIF
Procès-verbal N°15
Réunion du 18 juin 2018 à Grenoble

Présents : Michel Carras, Jeannine Druet (Skype), Jean Michel Ficheux (Skype), Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial (Skype), Nathalie Turin, Pierre Vouillot.

Excusée : Cécile Mazet

1. Approbation des PV et CR de commission :

CRS : CR réunion du 11 Juin 2018 : Ok pour intégration au dossier de l'AG.

Cependant des ajustements sont à faire dans le tableau financier correspondant aux pénalités sportives :

- ✓ Reformuler la règle des pénalités dans le cadre des forfaits : +1€ du KM du trajet aller au club qui s'est déplacé.
- ✓ Ajouter dans 50 € + (1) ou +(2)
- ✓ Dans les renvois (1) et (2) ajouter + frais arbitrage.

2. AG de Ligue

Michel monte le dernier carton à prendre de Grenoble.

Pour celles et ceux qui doivent intervenir, venir avec une clef USB ou un disque dur pour brancher sur le PC Ligue.

Vu le peu de réponses des clubs, 85 repas ont tout de même été commandés car il a fallu faire une estimation.

Accueil : café et viennoiseries sont prévus.

Finances :

- Tarifs :
 - Licences multiples volley ball sénior, corriger le total 45,25€ par 45,26 €
 - Licences multiples : pas de part LARAVB, donc mettre part LARAVB = 0
 - Licences multiples reprendre les montants des 2 parts FFV et Ligue.
 - Mutation nationale > M17 : demander confirmation à la FFV sur la mutation des M17 payant ou non ?
 - Arbitrage :
 - Tarif région Ouest : play down 1 seul arbitre 30€ + marque : 10€ par match.
 - Engagement : pas de supplément de part d'engagement CRA pour les équipes en play down.
 - Les tarifs de formation sont à revoir avec François de Tschudy demain.
- Budget prévisionnel :
Seul point en suspend les 2 000€ d'Asso Connect avec qui les discussions sont toujours en cours.

Date d'approbation : 24/07/2018

Date de diffusion : 18/09/2018

Auteur : Corinne Lafitte

3. Affaires courantes de la Ligue

- Organisation des secrétariats :
 - La Ligue envisage le renouvellement du CDD d'Audrey à partir du 1^{er} septembre 2018 pour 6 mois mais après une interruption de 2 mois (Juillet et août). La faisabilité du renouvellement dans ces conditions reste à confirmer, Pierre doit se renseigner.
 - Françoise est toujours à mi-temps thérapeutique et ne peut pas se projeter sur une reprise à temps complet dans la mesure où elle a toujours ses problèmes de santé.

4 .Compte rendu réunions

- ASDA / AS Moulins : 14 juin 2018.

Présentation par Thierry Thomas d'un projet de revitalisation de territoires ruraux carencés. Carencés en activité sportive surtout en direction des femmes. Projet de développement, féminin, EPAD, jeunes, etc... Projet qui reprend toutes les idées de développement de la Fédé. Thierry T. ajoute un volet mobilité par le financement de 2 minibus pour pallier au manque de mobilité dans les foyers. Pour l'instant Thierry T. ne s'inscrit pas dans le cadre de la FFV. Les activités sont gérées par 2 ou 3 apprentis pour le moment. Thierry Thomas n'attend rien de spécial de la Ligue mais sera amené à nous solliciter ultérieurement pour de la formation. Le contact doit donc être maintenu.

5 .Questions diverses

- **Questions du Volley-Ball Villefranche-Beaujolais posées par mail le 15 juin pour réponse à l'AG :**

- 1) Comment la Ligue compte aider de manière équitable les sections de la ligue? Sur quels critères?
- 2) Pourrait-on avoir un rapport détaillé des activités des techniciens de la ligue, sur quels clubs interviennent-ils et sur quelles conditions ?
- 3) Peut-on clarifier le mode de fonctionnement de l'accession d'une équipe projet jeunes en R3 (date de dépose du dossier, pièce administrative)? Comment considérez-vous le cas d'une équipe jeune qui est engagée en senior départemental ?
- 4) La ligue peut-elle préciser sa politique tarifaire. Comparée à une ligue équivalente (Grand Est), les tarifs sont disproportionnés : part ligue 36€ contre 13€, engagement régional (part CRS) de 450€ à 624€ contre 80€.

Réponses :

- 1) Les sections sportives ayant conventionnées avec la Ligue sont aidées :
 - Virlogeux (Riom) Convention tri partie : Lycée, Ligue, club (Riom). Prise en charge de l'encadrant
 - Eaux Claires (Grenoble) Convention bi partie : Lycée, ligue. Prise en charge partielle de l'encadrant.

Les sections sportives n'ayant pas conventionnées avec la Ligue :

- Branly (Lyon 5). Convention tri partie : Lycée, Comité du Rhône, Club(Francheville).
- Louis Armand (Villefranche/Saône) ; Convention bi partie : Lycée, club (VB Villefranche).

Ces sections sportives sont en lien avec le coordonnateur des sections sportives.

Pour la saison prochaine :

- Des bilans d'activité ont été demandés aux Sections Sportives en convention avec la Ligue.
- Des contacts sont pris avec les autres sections sportives, pour discuter les conventions 2018/2019.
- Volonté de la Ligue d'harmoniser les fonctionnements.

- 2) Jean Michel présentera un tableau récapitulatif des missions des techniciens. Les missions seront revues et adaptées au projet de développement si adopté en AG.
- 3) Pour la saison prochaine il n'y aura plus d'accession possible sur "dossier". Ce sera remplacé par la coupe : précisions apportées par la CRS.
- 4) Ligue Grand Est :
Grand Est : 8 232 licenciés. LARAVB : 13 379 licenciés.
Grand Est : 114 clubs dont 60 équipes en région. LARAVB : 155 clubs dont 95 équipes en région.
Grand Est : budget : 420 051€ dont 168 392€ de subvention (40%) LARAVB : budget : 480 700 € dont 126 806 de subvention (26%).
Grand Est : 3 salariés : 1 responsable pôle, 1 ATR, 1 secrétaire. LRAVB : 11 salariés : 7 techniciens dont 3 à 70% en pôle. 4 secrétaires : 2 temps pleins, 2 temps partiels.
Grand Est : 3 pôles dont 2 ont leur technicien payé par la FFVolley LARAVB : 3 pôles intégralement à la charge de la Ligue.

Est-ce comparable en prenant que 2 données financières. ?
Les tarifs sont calculés pour que le budget global soit équilibré.

Sinon possibilité de supprimer le nombre nécessaire d'emplois pour arriver à des tarifs équivalents au Grand Est sur ces 2 données.

➤ **Demande de RIOM - CEBAZAT**

"Bonjour Pierre,
l'UGS Riom-Cébazat va faire une demande de subvention élite au conseil départemental du Puy-De-Dôme, demande que nous faisons tous les ans.
Parmi les documents à joindre au dossier, on nous demande - comme l'année dernière - une " attestation de la Ligue ou du Comité régional justifiant le niveau de compétition ainsi que le rôle moteur joué par l'association pour le développement de la pratique sportive "
Puis-je te demander de nous fournir cette attestation ?
Pour mémoire, je te joins l'attestation que tu avais faite l'an dernier.
Tu peux, je pense, me l'envoyer scannée par mail si ça te simplifie la vie, ou alors par courrier à mon adresse personnelle : François Bouchon, 20 Impasse du Galoubet, 63200 RIOM
D'avance merci,
À bientôt,
François."

➤ **Convention Centre Permanent d'Entraînement Régional :**

Pour valider les propositions du proviseur, concertation avec Jérôme Mialon, F De Tschudy, J Morel, Ph Marta, F Roy au cours de l'ETR de mardi 19 juin 2018.

➤ **Retour bilan section sportive :**

Eaux Claires : reçu
Virlojeux : pas fait. Relance faite

➤ **Saint Fons**

Engagement de l'équipe de N2F avec une stagiaire arbitre qui a été ajournée 2 fois et ne s'est pas présentée la 3^{ème} fois. Le règlement est le même pour tous donc on ne valide pas l'engagement.

6 .Dates à venir

AG : le samedi 23 Juin à La Tour du Pin à 10h00.

La séance est levée à 22h20.

Corinne Lafitte